



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Philippe BAUDOUIN, certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type :	PRC3C
	Variante :	UPZ6T4
	Version :	NARRE568DS075T5NNA1
0.2.1	Nom commercial :	D WIDE
0.2.2	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule au stade antérieur(énumérer les renseignements correspondant à chaque stade):	---
0.4	Catégorie de véhicule :	N3
0.5	Raison sociale et adresse du constructeur:	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest - France
0.5.1	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s):	--- avant gauche
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :	Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche
0.9	Emplacement du numéro d'identification du véhicule:	Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---
0.10.	Numéro d'identification du véhicule:	VF620M160J8000338
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception:	e2*2007/46*0031*18
	délivrée le:	2017-04-04
	- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions	St Priest, 2017-09-15

Performances environnementales		
46.	Niveau sonore:	84 dB(A) à un régime de 1350tr/min
	A l'arrêt	77,8
	En marche (dB(A))	Euro VI-C
47.	Niveau des émissions d'échappement:	
48.	Emissions d'échappement:	
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	595/2009*627/2014C
	1.1. Procédure d'essai: ESC	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---
	Opacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)	Not applicable
	1.2 Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 16.97 THC (mg/kWh): 1.94 NMHC (mg/kWh): NOx (mg/kWh): 24.27 THC + NOx (mg/kWh) NH3 (ppm): 2.99 Particules (masse) (mg/kWh): 2.31 Particules (nombre) (#/kWh): 1.26E+11
	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---
	2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh) : 79.77 NOx (mg/kWh): 201.45 NMHC (mg/kWh): THC (mg/kWh) : 0.49 CH ₄ (mg/kWh): NH3 (ppm): 0.73 Particules (masse) (mg/kWh): 2.63 Particules (nombre) (#/kWh): 1.04E+11
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m ⁻¹)	0.50 595/2009*627/2014C
Divers		
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :	Non
52.	Remarques: Réduction du couple: largeur maximale admissible:	TR25C (2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)